

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 017-23

Objet : CONTRAT DE LA LOCATION DE SALLE POUR LE SYNDIC CYTIA IMMOBILIER CONCERNANT LA COPROPRIÉTÉ DE LA RESIDENCE LES COQUELICOTS ALLEE DES GUIGNIERS A COUBRON (93470) – VENDREDI 24 AVRIL 2023

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de location de la salle annexe pour le syndic de copropriété de la résidence les Coquelicots à Coubron (93470)

CONSIDERANT le tarif de location pour les syndicats de copropriété fixé à 67 €

CONSIDERANT le titulaire du contrat : CITYA IMMOBILIER – 31 Cours Pinteville – 77100 MEAUX

DECIDE

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe avec le syndic de copropriété représentée par Madame Emma LAUTARD

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 6 mars 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

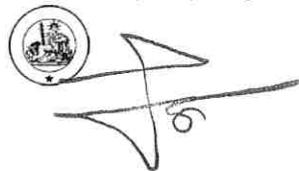
093-219300159-20230306-017-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

Affichage : 06/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est